

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES COURTS
2019-2020**

Le 24 septembre 2020

Commission
des études



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Table des matières	1
1. Sommaire des travaux	2
2. Analyse des projets de programmes	3
2.1 Programmes menant à l'obtention d'un grade	3
2.2 Programmes courts	4
2.2 Dossiers en cours d'évaluation	5
3. L'évaluation des instituts de l'Université Laval	5
4. Mandats particuliers	6
4.1 L'internationalisation de la formation à l'Université Laval.	6
4.2 Projet de <i>Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctorales et des stagiaires postdoctoraux à l'Université Laval ; Directive applicable à l'accueil et l'encadrement des stagiaires postdoctorales et des stagiaires postdoctoraux à l'Université.</i>	6
4.3 Plan stratégique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales	6
4.4 Comité-conseil sur la liberté d'expression	7
4.5 Consultation en vue de la révision des Statuts de l'Université Laval	7
5. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2019-2020	8
5.1 Les tendances perceptibles, les défis et la résilience du monde universitaire dans sa mission de formation.	8
6. Remerciements	10
ANNEXE 1	11
Liste des membres de la Commission des études – Année 2019-2020	11
ANNEXE II	12
Dossiers de la Commission 2019-2020	12
Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2019-2020	12

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, y compris la présidente, ainsi que des membres d'office sans droit de vote qui sont : la rectrice et le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes ou une personne qui les représente, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, la directrice par intérim de la Direction générale des programmes de premier cycle ainsi que la secrétaire permanente de la Commission (Annexe I). En 2019-2020, la Commission a tenu 10 séances régulières, ses activités ayant été suspendues à compter du 16 mars jusqu'au début de mai 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

Relevant du Conseil universitaire, la Commission des études considère toute question pertinente à l'enseignement universitaire qui lui est soumise par le Conseil ou par la rectrice. L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. En outre, depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval en 2013, la Commission des études a vu s'ajouter à son mandat récurrent l'évaluation de ces instituts, processus auquel participe également la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

À la demande du Conseil universitaire ou de la rectrice, la Commission des études est aussi appelée à remplir des mandats particuliers touchant toute question relevant de la formation universitaire et à produire des avis à leur intention.

1. Sommaire des travaux

Au cours de l'exercice 2019-2020, deux programmes menant à un grade ont fait l'objet d'un avis de la Commission des études, déposé au Conseil universitaire. L'Avis sur les programmes de maîtrise et de doctorat en psychoéducation a reçu l'aval du Conseil universitaire lors de la séance du 5 novembre 2019.

Le comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts a soumis pour adoption deux avis au Conseil universitaire dans le cadre de la procédure accélérée durant l'exercice 2019-2020. L'avis sur le programme de certificat en gestion de projets a été déposé et adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 3 mars 2020. L'avis produit pour le programme de certificat sur les féminismes, les genres et les sociétés a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 9 juin 2020.

Les membres de la Commission des études ont poursuivi le mandat particulier qui leur a été confié en 2017 sur l'internationalisation de la formation à l'Université Laval. Les travaux de la Commission sur le mandat particulier ont été à l'ordre du jour de sept séances durant cet exercice (26 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2019 ; 12 mars, 21 mai et 4 juin 2020). La présidente a poursuivi la rédaction de l'avis au cours de l'été 2020. La Commission poursuivra son travail afin de finaliser ce mandat dès la reprise des activités dans la perspective d'en faire le dépôt au cours de l'automne 2020.

Bien qu'aucun institut de l'Université Laval n'ait fait l'objet d'une évaluation en 2019-2020, le Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI) a poursuivi ses activités, notamment par l'accompagnement des promoteurs de projets et la révision du processus d'évaluation. La présidente et la secrétaire permanente participent aux travaux du CCRI.

2. Analyse des projets de programmes

2.1 Programmes menant à l'obtention d'un grade

2.1.1 Maîtrise et doctorat en psychoéducation

Comme plusieurs professions du domaine psychosocial, la psychoéducation voit s'opérer depuis sa mise en œuvre des transformations relatives à sa mission, ses clientèles, ses approches et ses modalités d'intervention. Les milieux de pratique se diversifient et la profession se doit d'évoluer constamment afin d'être à la fine pointe des meilleures pratiques d'évaluation et d'intervention. La nécessité d'utiliser des données probantes issues de la recherche pour permettre le développement et l'avancement de la profession a incité la FSÉ et les personnes œuvrant dans le domaine à développer des programmes de formation à la recherche de deuxième et de troisième cycles, afin de former des intervenantes et intervenants aptes à soutenir les milieux dans l'implantation de pratiques répondant aux plus hauts standards et soutenues par les meilleures preuves scientifiques. La maîtrise recherche comportera un volet intervention qui permettra aux personnes diplômées d'accéder à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). Le doctorat formera en outre des scientifiques de haut niveau dont l'expertise permettra un transfert de connaissances de pointe et le développement de la discipline.

L'Université Laval offre l'ensemble des programmes d'études dans le domaine psychosocial et la Faculté des sciences de l'éducation propose l'ensemble des disciplines en éducation, ainsi que la psychoéducation depuis 2010. Le projet vise à compléter l'offre de formation en psychoéducation avec l'ajout, au 2e cycle, d'une maîtrise recherche et, au 3e cycle, d'un doctorat menant au grade de Ph. D. En outre, la FSÉ offre un environnement de recherche dynamique avec ses trois Centres de recherche reconnus (Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail [CRIEVAT], Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire [CRIRES-ULaval] et le Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant [GRIP-ULaval]), et deux Chaires de recherche du Canada. Plusieurs professeurs sont intégrés dans des réseaux d'échanges et de transfert des connaissances au Québec et au Canada.

Les programmes proposés viennent répondre à des besoins de formation et de développement dans la discipline tout en offrant des possibilités de carrières, nombreuses et diversifiées, aux détentrices et détenteurs de diplôme de maîtrise et de doctorat en psychoéducation.

L'Avis de la Commission des études sur la création de ces programmes de maîtrise et de doctorat a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 5 novembre 2019.

2,2 Programmes courts

2.2.1 Certificat en gestion de projets

L'élaboration du certificat en gestion de projets, accessible tant aux gestionnaires en emploi qu'aux personnes sans expérience de travail souhaitant développer des compétences dans le domaine, a été réalisée conjointement par la Faculté des sciences de l'administration (FSA) (département de management) et la Direction générale de la formation continue.

L'objectif général de ce programme est de permettre à l'étudiant et à l'étudiante d'acquérir des connaissances et de développer des compétences dans un domaine connexe à sa formation initiale en abordant les principes, les concepts fondamentaux et les méthodes propres à la gestion de projets. Le certificat vise à outiller les étudiantes et étudiants afin qu'ils soient en mesure de gérer des projets, de l'élaboration à la clôture, en passant par la planification, la mise en œuvre, la maîtrise et la surveillance, dans une perspective de gestion socioresponsable en considérant l'efficacité économique, mais aussi l'équité sociale et l'intégrité environnementale. Le programme peut être suivi entièrement à distance et offre une formule souple quant au régime d'études.

L'avis du Comité-conseil sur le projet de certificat en gestion de projets a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 3 mars 2020.

2.2.2 Certificat sur les féminismes, les genres et les sociétés

Ce programme de certificat résulte du travail conjoint de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) et de la Faculté des sciences sociales (FSS). Trois personnes désignées par chaque faculté et deux membres de l'Institut Femmes, Société, Égalité, Équité (IFSEE) ont pris part à son élaboration. Le certificat s'adresse à une clientèle composée d'étudiantes et étudiants universitaires ainsi qu'à des personnes occupant déjà un emploi dans une diversité de milieux, dont le milieu communautaire. Il vise à offrir une formation de base en études féministes et des genres qui se veut conceptuelle et empirique.

L'Université Laval a développé, au fil des ans, une solide expertise dans le domaine des études féministes et des genres. Les cours du programme de certificat embrassent une vaste gamme de disciplines depuis l'histoire et la sociologie, jusqu'aux sciences de la gestion et de la santé, en passant par l'anthropologie, les communications, le cinéma, la philosophie, la littérature, la sexologie, le sport et la criminologie. Plusieurs infrastructures de recherche et d'enseignement animent en outre la vie scientifique dans ce domaine.

Ce projet découle de demandes formulées par des étudiantes et étudiants ainsi que par divers organismes publics et parapublics. Le certificat proposé constitue un atout pour une diversité de postes, qu'ils exigent ou non une formation disciplinaire (p. ex. adjointe et adjoint aux programmes éducatifs, agente et agent d'équité, analyste, intervenante et intervenant social, responsable des ressources humaines...). Le certificat peut également compléter d'autres formations et bonifier la pratique professionnelle de criminologues, psychologues, sexologues, travailleuse et travailleur social, enseignante et enseignant, entre autres.

L'avis du Comité-conseil a été accueilli favorablement par le Conseil universitaire lors de sa séance du 9 juin 2020.

2.2 Dossiers en cours d'évaluation

Pour l'heure, la Commission des études et le comité-conseil n'ont reçu aucun nouveau projet de programmes.

La Commission obtient régulièrement de l'information quant au suivi des programmes cheminant hors de l'Université, après leur recommandation par le Conseil universitaire, grâce à la participation de M. Michel de Waele, adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes. La Commission peut ainsi connaître les étapes franchies par les programmes recommandés et le moment où ils pourront être offerts par l'Université.

3. L'évaluation des instituts de l'Université Laval

La présidente et la secrétaire permanente font partie du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI). Lors de l'évaluation d'un institut, les membres de la Commission sont sollicités pour participer au comité d'évaluation ; deux membres de la Commission sont alors désignés. Aucune évaluation périodique ne s'est toutefois tenue au cours de l'exercice 2019-2020.

Le CCRI est chargé d'accompagner les instituts lors du processus de création, de reconnaissance et d'évaluation des instituts, conformément à la Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts de l'Université Laval (2013).

Le Comité a rencontré le 3 septembre 2019 les promoteurs du projet d'Institut Intelligence et Données (IID) qui regroupe plusieurs centres de recherche reconnus de l'Université Laval. L'institut a reçu l'accord du Comité de direction et du Comité exécutif de l'Université Laval pour sa création en octobre 2019. Son lancement officiel a eu lieu le 19 janvier 2020. Il devra se soumettre à une évaluation interne après trois ans et à une évaluation complète au cours de sa cinquième année d'exercice.

Deux projets ont fait l'objet d'un suivi par le Comité de coordination de la création des instituts en vue du dépôt d'un dossier au Comité de direction de l'Université Laval. Enfin, un sous-comité du CCRI a tenu une rencontre d'information le 23 janvier 2020 avec les promotrices d'un projet au sujet du processus de création des instituts et a répondu aux demandes d'information émanant de divers groupes sur ce sujet.

Le CCRI a également poursuivi une réflexion sur le processus actuel d'évaluation des instituts afin de le rendre moins complexe. Ce travail a toutefois été interrompu en raison de la pandémie.

4. Mandats particuliers

4.1 L'internationalisation de la formation à l'Université Laval.

Les travaux de la Commission sur le mandat particulier portant sur l'internationalisation de la formation à l'Université Laval ont été entamés à l'automne 2017. Au cours du présent exercice, la consultation et les échanges avec les membres de la Commission ont fait l'objet de points à l'ordre du jour de sept séances (26 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2019 ; 12 mars, 21 mai et 4 juin 2020).

Bien qu'il n'ait pas été possible de prendre part à une rencontre de la Table des doyens, une consultation a été lancée auprès des doyennes et doyens des facultés de l'Université Laval sur les projets, les perspectives d'internationalisation et les besoins rencontrés. Plusieurs d'entre eux ont donné suite à la demande de consultation. Enfin, à la faveur de ces échanges et des discussions en Commission et grâce à l'appui du Bureau d'études et de planification stratégique, le travail de rédaction confié à la présidente s'est poursuivi au cours de l'été 2020 avec la perspective du dépôt du document à l'automne 2020.

4.2 *Projet de Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctorales et des stagiaires postdoctoraux à l'Université Laval; Directive applicable à l'accueil et l'encadrement des stagiaires postdoctorales et des stagiaires postdoctoraux à l'Université.*

La Commission a été invitée à procéder à l'étude de deux textes portant sur l'encadrement au postdoctorat à la demande de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La Commission a formulé certaines suggestions dans le but d'apporter quelques précisions au texte lors de sa séance du 24 octobre 2019. Les membres se sont réjouis du projet de politique qui contribuera de toute évidence à faciliter la venue de stagiaires postdoctorales et postdoctoraux en nos murs, en particulier par l'énoncé de consignes et de modes de fonctionnement clairs qui favoriseront leur accueil.

4.3 *Plan stratégique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales*

Lors de la séance du 14 novembre 2019, la doyenne de la FESP a présenté à la Commission des études le plan stratégique de la Faculté, a recueilli les commentaires formulés et répondu aux questions des membres. La Commission a accueilli avec enthousiasme le plan stratégique déposé qui couvre des aspects importants du rôle de la FESP et de son développement.

4.4 Comité-conseil sur la liberté d'expression

Le Conseil universitaire a adopté, lors de la séance du 2 avril 2019, une résolution visant à se doter d'un comité-conseil qui, par ses recherches, devra recommander aux membres du Conseil universitaire des lignes directrices de valorisation et de mise en œuvre de la liberté d'expression à l'Université Laval.

Le Comité-conseil devra notamment proposer :

- des définitions ;
- un engagement à la valorisation de la liberté d'expression ;
- les conditions gagnantes à mettre en œuvre afin d'offrir un environnement propice aux échanges d'idées, même celles controversées, aux débats ainsi qu'à la médiation ;
- l'encadrement des échanges afin d'assurer la sécurité des personnes et le discours courtois ;
- la valorisation de la recherche de la vérité et l'usage des faits dans les efforts de communication et les débats ;
- la reconnaissance du savoir-faire universitaire et particulièrement de l'Université Laval dans l'expression libre des idées.

Sous la présidence du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, le comité est composé des présidents et de la présidente des commissions permanentes et de six membres du Conseil universitaire, dont au moins deux professeurs et deux étudiants. La secrétaire générale, la rectrice et le vice-recteur exécutif participent au besoin aux activités du comité, sans droit de vote. Par ailleurs, le comité peut s'adjoindre diverses expertises afin de mener à bien son mandat. Outre la présidente de la Commission, la secrétaire permanente participe aux travaux en appui au président du comité-conseil pour la réalisation de ce mandat. Le comité-conseil s'est réuni à huit reprises au cours du mandat 2019-2020. Le président du comité-conseil a entrepris une consultation sur un projet initial d'énoncé institutionnel en mars 2020.

Lors de la séance du 12 mars 2020, M. Alain Rochon, président du Comité-conseil, a consulté la Commission des études sur un projet d'énoncé institutionnel. Après avoir fait un court bilan du processus de réflexion de la Commission, le président a présenté le projet d'énoncé et recueilli les commentaires et les suggestions des membres. Le processus de consultation devait se poursuivre auprès, notamment, des autres commissions permanentes au cours de l'automne 2020 puisque les activités du comité-conseil ont été suspendues en mars 2020 en raison de la pandémie.

4.5 Consultation en vue de la révision des Statuts de l'Université Laval

La présidente de la Commission des études, le président de la Commission de la recherche, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ainsi que la secrétaire permanente ont rencontré, le 9 octobre 2019, la Secrétaire générale, Mme Monique Richer, dans le cadre du processus de révision des Statuts de l'Université Laval. Le mandat général et la mission des trois Commissions permanentes sont

enchâssés dans les statuts de l'Université. Outre une mise à jour des grands secteurs d'activités scientifique et de formation, quelques suggestions ont été formulées. Ces propositions seront soumises au Comité de direction de l'Université Laval. Mme Richer compte informer les présidences des Commissions permanentes et la doyenne de la FESP quant aux modifications qui seront apportées aux libellés actuels des statuts et les consulter de nouveau au besoin. L'exercice de révision des Statuts devrait être complété vers la fin de l'automne 2020.

5. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2019-2020

5.1 Les tendances perceptibles, les défis et la résilience du monde universitaire dans sa mission de formation.

Lors de sa séance du 4 juin 2020, les membres de la Commission ont été invités à soulever des thèmes d'intérêt dans la perspective de formuler des propositions pour le contenu du mandat particulier 2020-2021. La réflexion de la Commission s'est avérée riche et a embrassé différents sujets d'importance pour notre institution. Nous avons jugé pertinent de partager ici les faits saillants de ces échanges qui font état de tendances, de valeurs à préserver et de pistes en envisager pour le maintien et l'enrichissement de la mission de formation de l'Université Laval.

Préserver la valeur ajoutée de la vie universitaire :

Malgré le contexte actuel, il convient de préserver certaines des caractéristiques de la formation universitaire qui reposent principalement sur la vie universitaire comme creuset des apprentissages. Le développement de la pensée critique, l'interdisciplinarité, l'échange des idées et des points de vue de même que l'ouverture sur la culture sous toutes ses formes sont des éléments jugés essentiels à la formation universitaire qui sont favorisés par la présence physique, le côtoiement et les occasions d'échanges. L'exposition à d'autres disciplines, en particulier dans une université complète, à d'autres cultures et à d'autres points de vue doit pouvoir demeurer et se perpétuer sous d'autres formes si nécessaire. Préserver l'enrichissement de la formation par l'interaction constituera un défi. Cette vision de la diversité et de la qualité de la formation devra guider notre développement et nos choix.

Diversifier et adapter nos modes de formation :

La formation à distance offre de nouvelles possibilités, notamment par l'expérience qu'acquiert les professeurs et enseignants qui doivent adapter leurs façons de faire et qui font preuve de créativité et d'innovation. Or, il apparaît nécessaire d'aller plus loin que la transposition à distance des contenus disciplinaires et de développer de nouvelles approches pour la formation afin d'en préserver la qualité, la rigueur et la richesse. Des formations comodales, mais surtout en direct, le coenseignement, dans une perspective interdisciplinaire ou interuniversitaire, la formation de groupes de dimension plus restreinte sont des options susceptibles de favoriser le maintien du contact avec les personnes, un meilleur suivi individuel (notamment par des évaluations plus nombreuses),

la possibilité de confronter idées et points de vue, mais qui permettraient également d'éviter un retour des silos disciplinaires. Le confinement disciplinaire constitue un frein au développement d'une vision et d'une culture plus vastes qui reposent, entre autres, sur l'interdisciplinarité. Enfin, l'évaluation des enseignements pourra apporter des indications quant au degré d'atteinte de ces objectifs.

Les formations et les programmes doivent être inclusifs, faire preuve de souplesse et répondre aux attentes des apprenants tout en les qualifiant pour occuper divers emplois. L'apprentissage expérientiel doit être adapté, étendu et placé au cœur des développements pédagogiques, en particulier dans la situation actuelle où les universités doivent démontrer leur valeur ajoutée face aux formations offertes par différentes organisations. Il convient de réfléchir aux modalités de déroulement des stages dans la situation actuelle, mais aussi dans les années à venir. Enfin, le nombre croissant d'étudiants à temps partiel doit être considéré. Ces derniers doivent pouvoir accéder à des formations professionnalisantes, mais aussi à la formation à la recherche aux cycles supérieurs, et ce, dans tous les domaines. Plusieurs questions reliées à ces enjeux font l'objet de recherches au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). Les centres de recherche de l'Université Laval constituent des sources d'expertises qui doivent être sollicitées afin de contribuer à la recherche et la mise en place de solutions innovantes.

Maintenir notre ouverture sur le monde :

L'Université Laval déploie des efforts considérables pour maintenir et développer son caractère international. Cette ouverture représente, en outre, un enrichissement pour la formation et l'expérience interculturelle chez toute la communauté universitaire. Cette dimension internationale doit être préservée pour la formation et pour la recherche. Parmi les suggestions formulées, on note des activités d'enseignement basées sur des ententes interuniversitaires ou sur les collaborations existantes, faisant appel aux spécialités de professeurs et d'enseignants dans le cadre de cours ou d'ateliers dispensés conjointement et, si possible, en direct dans deux ou plusieurs institutions. L'Université doit continuer d'accueillir des étudiants, des postdoctorants et des chercheurs de l'international, prévoir des modalités à cette fin et les faire connaître. Enfin, elle doit rassurer les étudiants nationaux, les étudiants internationaux déjà sur place et ceux qui souhaitent séjourner en ses murs quant au déroulement de leur formation.

Renforcer notre position d'influence :

L'Université Laval est considérée comme une université d'influence et doit maintenir et renforcer cette position, en particulier dans une ère de changements. Elle doit faire connaître sa vision de l'accueil et de l'intégration des étudiants nationaux et internationaux et son orientation résolument « présenteielle », exposer les moyens qu'elle entend mettre en place pour accroître ses liens avec le monde du travail et la société en général. Ses liens avec les autres établissements d'enseignement, notamment les Cegeps, doivent encourager et favoriser la poursuite des études et le développement des personnes par la formation.

L'Université peut être appelée à prendre position, mais elle doit rechercher, avec les autres institutions universitaires et les gouvernements, des consensus afin d'aplanir les

difficultés liées, entre autres, à l'intégration des étudiants et des travailleurs étrangers désireux de se qualifier dans divers domaines. Sur le plan local et national, l'Université Laval doit demeurer accessible, ouverte sur la société et affirmer son rôle de pourvoyeuse de connaissances et de savoir-faire. Enfin, elle doit mettre de l'avant la qualité de la formation qui y est offerte et sa capacité d'innovation dans tous les domaines.

6. Remerciements

La Commission souhaite vivement remercier la secrétaire permanente, Mme Marise Ouellet, pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours de cette période, ce qui comprend la rédaction de ce rapport annuel.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Mme Martine Duquet, responsable du secrétariat des commissions permanentes, pour son soutien aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission, mais également pour sa participation active dans la mise en place d'un nouveau système de gestion documentaire pour les rencontres de la Commission (DILITrust) et son support indéfectible à la poursuite des activités de la Commission en mode virtuel.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier qui lui sont soumis, ainsi qu'envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité. La Commission souhaite souligner la bonne collaboration du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes qui facilite la réalisation de ses différents mandats et du Bureau de la qualité des programmes avec lequel une collaboration fructueuse a pris place depuis sa création.

Pour les membres de la Commission des études,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Audette'.

Marie Audette
Présidente

Le 24 septembre 2020

Annexe 1

Liste des membres de la Commission des études – Année 2019-2020

<i>*Remplacé (démission ou fin de mandat)</i>	
Présidente	AUDETTE, Marie
Trois professeurs Arts et lettres	BERGERON, Patrice, FTSR
	CLERC, Isabelle, FLSH
	LAVIGNE, Alain, FLSH
Trois professeurs Sciences humaines	LABERGE, Maude, FSA <i>*Audet, Josée, FSA</i>
	NAFFI, Nadia, FSE <i>*Deblois, Lucie, FSE</i>
	FENCHEL, François, FSS
Deux professeurs Sciences de la santé	CLOUTIER, Karine, FPHA
	LECLERC, Pierre, FMED
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	JEAN, Julie, FSAA <i>*Aider, Mohamed, FSAA</i>
	CHOUINARD, Jean-Yves, FSG
	COCARD, Marc, FFGG
	GOULET, Vincent, FSG
Deux chargés de cours	SHEEHAN, Cynthia-Ann <i>*ÉMOND, Louis</i>
	NÉRON, Louise
Deux étudiants de 1^{er} cycle CADEUL	TREMBLAY, Samy-Jane <i>*BOURQUE, Marie-Lyne</i>
	GAGNON, Cyndelle <i>*DESBIENS, Bénédicte</i> <i>*COULOMBE-ROZON, François</i>
	DÉRY, Geneviève <i>*CARRIER, Micaël</i>
Deux étudiants de 2^e ou 3^e cycle AELIÉS	DEUTCHA NGUELIEU, Aurele Fanny <i>*KONE, Massagninni Ibrahima</i>
SANS DROIT DE VOTE	
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise
D'OFFICE	
Rectrice	D'AMOURS, Sophie
Vice-recteur aux études et affaires étudiantes : Adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes :	BEAUREGARD, Robert, représenté par : DE WAELE, Michel
Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales	BASTIEN, Josée
Directeur général du premier cycle	SENÉCAL, Caroline (intérim) <i>*Faucher, Alain</i>

Annexe II

Dossiers de la Commission 2019-2020

PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE
Maîtrise et doctorat en psychoéducation (adoptés le 5 novembre 2019 par le Conseil universitaire)

Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2019-2020

DOSSIERS COMPLÉTÉS
Certificat en gestion de projets (adopté le 3 mars 2020 par le Conseil universitaire)
Certificat sur les féminismes, les genres et les sociétés (adopté le 9 juin 2020 par le Conseil universitaire)